

PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N $^{\circ}$ 131 - AOUT 2014

SOMMAIRE

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2014235-0001 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014235-0001

signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 23 Août 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris Direction de la modernisation et de l'administration Bureau de l'animation des actions de l'Etat

> arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFET DE PARIS COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code des juridictions administratives ;

Vu la loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 modifiée portant réforme du régime administratif de la ville de Paris ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France,

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à compter du 25 août 2014;

VU l'arrêté ministériel du 17 septembre 2010 portant nomination de Madame Isabelle COLON, administratrice civile, en tant que chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France au secrétariat général pour les affaires régionales ;

VU l'arrêté ministériel du 7 juin 2013 portant nomination de Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration, en tant que adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2010 portant désignation du responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013165-0003 du 14 juin 2013 portant délégation de signature à Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013361-0009 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et notamment ses articles 31 à 33 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 août 2014 portant délégation de signature à Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales et de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1: Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de la région d'Île-de-France, délégation de signature est donnée à M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté est exercée par M. Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France.

- ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France, et de M. Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Île-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :
- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

La présente délégation de signature concerne également les actes et correspondances relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France, de M. Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France et de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Île-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux à l'effet de signer ou viser tous

actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

ARTICLE 4: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire affaires régionales d'Ile-de-France, de la région M. Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Delphine MANZONI, adjointe au chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, attaché d'administration, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du bureau du contrôle de légalité et du contentieux à l'exception de ceux ci-après énumérés:

- 1°) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) arrêtés de mandatement d'office,
- 4°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, de M. Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, de Mme Isabelle COLON, de M. Eric PLUMEJEAU et de Mme Delphine MANZONI, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces ci-dessus énumérés, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Annie MÉCILI, chef de la section du contentieux, Mme Sylvie BERNET, chef de la section du contrôle de légalité des actes de personnel et affaires générales, à M. Philippe ATANGANA, chef de la section du contrôle de légalité des actes de la commande publique et à M. Patrick VARGAS, chef de la section du contrôle budgétaire et de l'analyse financière, attachés d'administration.

ARTICLE 5: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de M. Paul-Emmanuel GRIMONPREZ, inspecteur de l'administration, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission affaires juridiques et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, chef du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 6: Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire.

ARTICLE 7: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques, à l'exception des recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité.

La présente délégation de signature concerne également les actes et correspondances relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 8: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits.

ARTICLE 9: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Delphine MANZONI, adjointe au chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, attaché d'administration, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du bureau du contrôle de légalité et du contentieux à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits,
- 4°) arrêtés de mandatement d'office,
- 5°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, de Mme Isabelle COLON, de M. Eric PLUMEJEAU et de Mme Delphine MANZONI, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces ci-dessus énumérés, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Annie MÉCILI, chef de la section du contentieux, à Mme Sylvie BERNET, chef de la section du contrôle de légalité des actes de personnel et affaires générales, à M. Philippe ATANGANA, chef de la section du contrôle de légalité des actes de la commande publique et à M. Patrick VARGAS, chef de la section du contrôle budgétaire et de l'analyse financière, attachés d'administration.

ARTICLE 10: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission affaires juridiques et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du bureau du contrôle de légalité et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, chef du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 11 : L'arrêté préfectoral n° 2014134-0008/2014134-0011 -du 14 mai 2014 portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris, est abrogé.

ARTICLE 12: Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Île-de-France et la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils régional et départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le

2 3 AOUT 2014

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Jean DAUBIGNY